

DOSSIER DE PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 12 JUIN 2024

Ordre du jour :

- Création du fonds de concours Petite Enfance
- Requalification du site « Cité Scolaire / Puyguillen »
- Conseil en mobilité : évolution du dispositif d'accompagnement employeurs
- Convention EPF – SNPE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME DU 13 JUIN 2024

• FONDS DE CONCOURS PETITE ENFANCE

Contexte

Face à un secteur de plus en plus en tension et alors même que le métier d'assistante maternelle connaît lui aussi un ralentissement, GrandAngoulême a souhaité créer un fonds de concours Petite Enfance pour soutenir ses communes et les familles du territoire.

GrandAngoulême a fait le choix de se saisir de cette question car il s'agit avant tout d'une question d'égalité de service pour les habitants de l'agglomération mais également d'attractivité.

Lors du conseil communautaire, la création de ce fonds de concours ainsi que son règlement seront soumis au vote.

État des lieux

En mai 2023, le territoire de GrandAngoulême compte 415 assistantes maternelles en activité (500 en 2017) pour 1 498 places d'accueil disponibles. 31,5% d'entre elles ont plus de 55 ans. Depuis 2018, le nombre d'assistantes maternelles en Charente baisse en moyenne de 5% par an. A ce jour, 200 d'entre elles sont en arrêt temporaire d'activité pour différentes raisons. Le nombre de nouveaux agréments délivrés en Charente a été divisé par 5 en 12 ans.

Aujourd'hui, le territoire de GrandAngoulême compte 1 178 places d'accueil collectif dont 130 places en crèches privées. 7 structures ont une ouverture hebdomadaire et/ou journalière partielle.

Considérant la diminution de l'accueil individuel, il manquerait plus de 350 places d'accueil sur le territoire de GrandAngoulême, d'ici 2026.

Les structures concernées

Ce fonds de concours est destiné aux bâtiments communaux pouvant héberger une offre d'accueil telle

- une crèche collective ou familiale, à gestion publique ou privée en Prestation de Service Unique (PSU)
- une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Les objectifs

Une autorisation de programme d'un montant de 300 000€ a été accordée dans le but de :

- soutenir la création de nouvelles places d'accueil
- maintenir les places existantes en accompagnant les remises aux normes bâtementaires
- accompagner les projets innovants permettant de préserver certains modes d'accueil tels que la mise en place de « nids maternels » dans les crèches familiales

Les bonus cumulables

Le calcul du Fonds de concours s'appuie sur un montant socle de 5 100€ par place, qui pourra se majorer selon 3 bonus pouvant se cumuler :

- o le bonus « indice de classement financier » --> majoration de 5%
- o le bonus « indice des besoins d'accueil Petite Enfance » --> majoration de 5%
- o le bonus « développement de places d'accueil » --> majoration de 10% uniquement sur les places nouvellement créées.

Le dépôt des dossiers

Pour les projets de 2025, les communes éligibles doivent déposer leur dossier de demande **avant le 15 octobre 2024**.

Pour l'année 2024, le dépôt des dossiers devra intervenir avant le 30 septembre 2024 pour une attribution en conseil communautaire d'ici fin 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME DU 13 JUIN 2024

• REQUALIFICATION DU SITE « CITÉ SCOLAIRE / PUYGUILLEN »

Contexte

Depuis plusieurs années, des conflits d'usage sont constatés sur le site «cité scolaire / puyguillen» situé à Ruelle-sur-Touvre. Conscient des risques existants en terme de sécurité sur ce secteur très fréquenté, GrandAngoulême, en réponse à la sollicitation de la commune, a souhaité engager une réflexion visant d'une part à sécuriser cet espace et d'autre part à faire évoluer les usages afin d'inciter au changement de pratiques de mobilités.

GrandAngoulême, compétent en termes de planification des mobilités et d'organisation des transports collectifs, a réalisé en 2022 via GAMA une étude de diagnostic et faisabilité pour le réaménagement du site.

Cette étude a été menée en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels : les établissements, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Charente et la commune.

Présentation du site «cité scolaire»

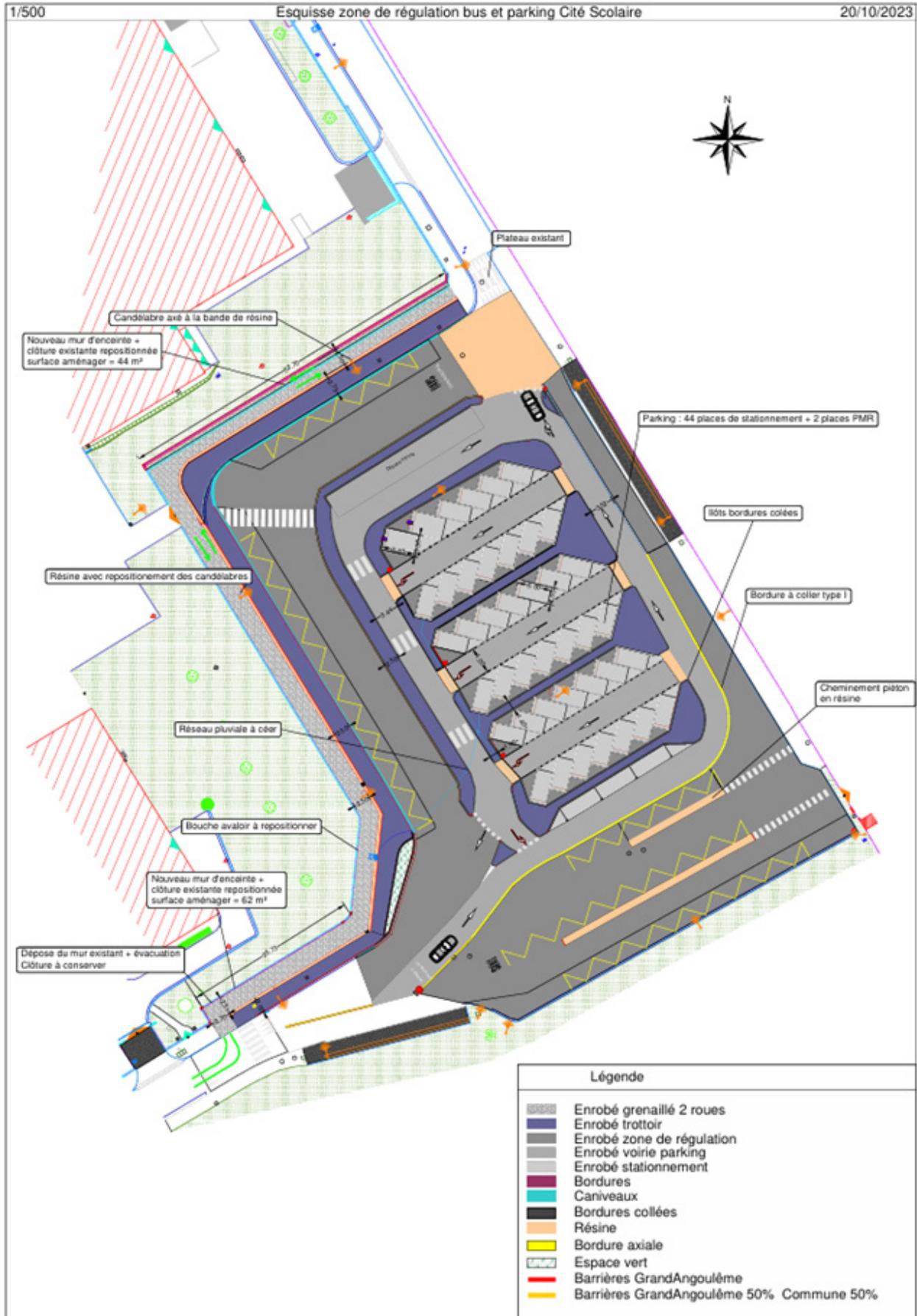
Le site « cité scolaire » est un espace public communal qui accueille des établissements scolaires et s'organise autour de 2 principales fonctions de mobilités :

- les transports collectifs avec une station BHNS réalisée en 2019 dans le cadre de la refonte du réseau Möbius (desserte par la ligne A du BHNS et par deux autres lignes régulières Möbius – Ligne 1 et ligne 21) et des arrêts de transports scolaires dont l'organisation relève de l'agglomération
- le stationnement de véhicules légers, non encadré par l'agglomération

Les objectifs

Les objectifs du projet, partagés avec l'ensemble des partenaires, sont les suivants :

- sécuriser les cheminements piétons, en particulier ceux des collégiens/lycéens aux heures d'entrée/sortie des établissements
- intégrer au site un accès sécurisé pour les modes actifs (notamment pour encourager à la pratique du vélo)
- requalifier l'espace public pour canaliser et rendre plus confortable les traversées piétonnes des usagers des transports publics (BHNS et lignes régulières Möbius)
- sécuriser et améliorer l'accès aux autocars scolaires
- modifier l'organisation du stationnement en intégrant la notion d'usage (dépose minute, stationnement en rabattement sur le BHNS, places réservées au covoiturage)



Les projets

Après un premier travail de diagnostic, un scénario d'aménagement a été proposé et validé en juillet 2022 par l'ensemble des acteurs du projet :

- identification, regroupement et sécurisation des cheminements piétons avec une liaison majeure entre la sortie des établissements et le parking véhicules légers
- quai de montée et de descente Möbius maintenu et sécurisé
- zone de régulation commune pour les transports en commun urbain et scolaire en lieu et place de l'actuelle zone de régulation. Cette zone est d'une capacité de 7 véhicules
- identification des zones de stationnement et sécurisation des cheminements piétons pour les conducteurs
- maintien de la zone de régulation et d'échange voyageurs. Cette zone devient limitée à 6 autocars afin de ne plus assister à des manœuvres sur site
- renforcement des usages et de la signalisation pour les voies de circulation réservées au transport en commun et les voies de circulation générale
- sens de circulation unique pour les véhicules légers autour et au sein du parking afin de réduire les zones de rencontre entre piétons et véhicules
- création d'une voie de dépose minute
- intégration d'aménagements sécurisés dédiés aux cycles

Considérant le coût de l'opération et les incertitudes sur le bon fonctionnement de cet aménagement, il a été proposé de réaliser un test de plusieurs mois avant de pérenniser le projet.

Cet aménagement test a été mis en service en octobre 2022 avec quelques évolutions dans les semaines suivantes pour favoriser des girations de bus et cars.

Le bilan a été présenté et réceptionné par l'ensemble des acteurs en septembre 2023. Au regard de ce bilan positif, l'ensemble des partenaires ont validé l'aménagement en septembre 2023, et ont formulé le souhait de réaliser définitivement ce dernier pour la rentrée de septembre 2024.

En chiffres

Pour cette opération, le coût prévisionnel des travaux et des équipements est estimé à 474 000€, décomposé entre une part HT à hauteur de 330 000€ et une part TTC dans le cadre des transferts de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 144 000€.

Le planning

La réalisation du projet est projetée à l'été 2024 afin de profiter des périodes de vacances et d'un usage moindre de ce site. Une attention particulière sera portée aux besoins de desserte des établissements.

Les travaux débuteront à partir du 3 juillet et se poursuivront jusqu'à fin août.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME DU 13 JUIN 2024

• CONSEIL EN MOBILITÉ : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEURS

Contexte

En 2015, la Loi Transition Énergétique a rendu obligatoire Le Plan De Mobilité Employeur (PDME), effectif à partir du mois de janvier 2018, concernant les entreprises de plus de 100 salariés.

Ce Plan est une démarche de rationalisation de l'ensemble des déplacements générés par l'entreprise.

Depuis 2019, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, GrandAngoulême a développé des actions de conseil en mobilité à l'intention des employeurs et des gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants.

Le dispositif de soutien, mis en place par l'agglomération, est d'une **durée globale de 4 ans** (6 mois à 1 an de travail de diagnostic et définition du plan d'actions + 3 ans de mise en œuvre).

La création du service Conseil en Mobilités : *Une démarche volontariste de GrandAngoulême*

Adopté en 2022, le **Schéma des Mobilités** de l'agglomération fixe l'ambition de renforcer la communication et l'information sur les solutions de mobilités et d'impulser une politique très volontariste de conseil en mobilité. Pour atteindre cet objectif, **l'agglomération a décidé de créer un service Conseil en Mobilités qui se compose de 2 personnes depuis Septembre 2023.**

Les actions de GrandAngoulême

Depuis 2019, GrandAngoulême a mis l'accent sur les entreprises de plus de 100 salariés, tout en restant ouvert aux établissements de plus petite taille.

Jusqu'alors, l'accompagnement de l'agglomération se composait de différentes mesures :

- un accompagnement méthodologique + une prise en charge par GrandAngoulême de prestations techniques afin d'engager le Plan de mobilité : prestations plafonnées à 9 000 € TTC par établissement sur 3 ans
- une animation au travers de réunions «réseaux»
- des tarifs privilégiés pour les services Möbius (-15% sur les abonnements bus et location de vélos)
- une mise en place du Challenge Mobilités Inter-entreprises proposé par l'ADEME

Entre 2019 et 2023

17 établissements
et **9170 salariés**
accompagnés

La mise en place de ce nouveau service offre de nouvelles possibilités d'accompagnement avec plus de moyens de proximité.

Révision des actions d'accompagnement

L'accompagnement au PDME, très complet, nécessitait toutefois d'être revu pour différents motifs :

- il ne répond pas aux besoins des établissements qui souhaitent poursuivre la dynamique de leur démarche de mobilités durables après les 3 ans de mise en œuvre de leur plan d'actions
- dans certains cas, l'ensemble des actions des PDME n'a pu être complètement mené à l'issue des 3 ans pour diverses causes (exemple : période Covid) : un accompagnement très régulier et de proximité est nécessaire
- un essoufflement est constaté de la part des employeurs, notamment du fait de la crise Covid et de l'évolution de la réglementation (Loi d'Orientation de Mobilités)*

* Depuis le 1er Janvier 2020, la Loi d'Orientation de Mobilités (LOM) oblige désormais les entreprises, de plus de 50 salariés, à intégrer la mobilité au titre de la Qualité de Vie au Travail (QVT) dans les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). A défaut d'accord, un Plan De Mobilités Employeurs est obligatoire.

GrandAngoulême s'adapte et fait évoluer son dispositif

La construction d'une nouvelle dynamique

Au regard de ces éléments, une réflexion a été initiée début 2024 pour engager une nouvelle dynamique sur l'accompagnement des employeurs dans leur démarche de mobilité.

La construction d'un nouveau dispositif d'accompagnement a nécessité plusieurs préalables essentiels :

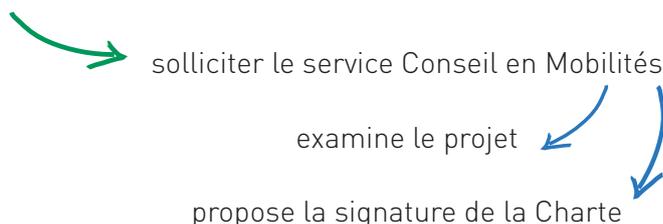
- entre novembre 2023 et février 2024 : la mise en relation du Service Conseil en Mobilités avec d'autres collectivités
- depuis décembre 2023 : la mise en relation entre la Direction des Mobilités Durables et la Direction du Développement économique
- courant janvier 2024 : la mise en place d'un atelier de co-construction avec les employeurs et la CCI, pour mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes.

Comment ce nouveau dispositif se présente t-il ?

Le nouveau dispositif proposé se présente sous la forme d'une charte d'engagements réciproques :

la Charte d'engagement « PRO Actifs Mobilités GrandAngoulême »
pour une démarche d'amélioration continue
des employeurs du territoire en faveur d'une mobilité durable.

La démarche employeur



Cette charte présentera **3 niveaux d'engagements de la part de l'établissement** :

3 engagements

- les « cibles » fixent 4 objectifs chiffrés à horizon 3 ans
- les « PRO Actifs » pour la mise en place de 4 actions par an
- les « tempo » pour évaluer, suivre et maintenir la dynamique sur le long terme (+ une enquête salariés tous les 3 ans minimum et un bilan annuel de la démarche à partager avec GrandAngoulême)

En retour, GrandAngoulême permettra à l'**établissement signataire de bénéficiaire de 7 avantages** :

- un accompagnement personnalisé du Service Conseil en Mobilités
- l'accès à une application pour réaliser les diagnostics mobilité de son établissement
- le bénéfice du réseau « PRO Actifs Mobilités » (outils divers, ateliers, rencontres, flash-info, évènements, challenges...)
- un kit de communication de bienvenue

7 avantages



- 2 prestations d'animation par an et par établissement, (montant de la prise en charge GrandAngoulême : dans la limite de 1500 € TTC par an et par établissement)
- des tarifs privilégiés « PDM » pour les services Möbius (actuellement -15 % sur les tarifs transports en commun et location de vélo)
- la mise à disposition d'une communauté de covoiturage avec l'application Covoit Modalis (mise à disposition par le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités auquel GrandAngoulême adhère)

Ce nouveau dispositif, d'un montant global budgétisé à hauteur de 60 000 € TTC, est mis en place à partir de la rentrée de septembre, et sera présenté aux employeurs lors d'un évènement prévu en octobre.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

DU 13 JUIN 2024

• CONVENTION EPF - SNPE

Contexte

Sous l'impulsion de l'État en vue de réindustrialiser le territoire national, un dispositif dénommé « sites industriels clé en main 2030 » a été initié par le gouvernement en Janvier 2020.

Suite à une sélection nationale, le site de la société nationale des poudres et explosifs (SNPE) a été retenu parmi les 55 sites prioritaires à réindustrialiser, à l'échelle nationale.

L'activité de la poudrerie nationale d'Angoulême s'est considérablement ralentie depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à la cessation de l'activité en 2004.

Depuis sa fermeture, ce site a fait l'objet d'un vaste chantier de dépollution et de démolition pour un budget total de 200 millions d'euros.

Les travaux de démolition et dépollution entrepris sont aujourd'hui complètement achevés.

Les enjeux pour GrandAngoulême

Avec une surface de 177 hectares, le site SNPE représente un réel enjeu pour le développement de GrandAngoulême dans un contexte de Zéro Artificialisation Nette. Il est essentiel que les élus communautaires puissent décider de son avenir en maîtrisant le foncier.

Les valeurs patrimoniale, écologique et forestière du site SNPE seront valorisées à terme, notamment par l'ouverture de ce site au public.

Aussi, au regard des multiples enjeux qu'il représente, différents acteurs seront associés aux projets, tels le Département de la Charente qui aura vocation à se porter acquéreur des espaces naturels sensibles situés en bord de Charente.

Un site dédié à l'industrie

Une surface d'environ 60 hectares pourrait être mobilisée en vue de plusieurs activités économiques. Ce dispositif vise à accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, en identifiant et labellisant des sites à fort potentiel de développement industriel.

La convention

La vocation économique du foncier urbanisable a été validé par GrandAngoulême.

Présentée en conseil communautaire le 13 juin prochain, la convention aura pour objet l'acquisition par l'Établissement Public Foncier De Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) des terrains situés au sein du périmètre d'intervention.

La convention sera échue à la date du 31 décembre 2036 soit une durée de portage de 12 ans avec un engagement de Grand Angoulême pour que 50% du stock porté par l'EPF NA soit cédé dans les 8 premières années de portage.

Durant cette période de portage, un plan de gestion permettra de veiller à la sécurité du site et de préserver la qualité des espaces naturels.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

p.bardoulat@grandangouleme.fr

+33 6 86 41 17 14